



LICENCE PROFESSIONNELLE du CNAM*

Métiers des ressources naturelles et de la foret

PARCOURS CONSEILLER FORESTIER

Arrêté du 08/07/2021 (Parution au JO du 08/07/ 2021)

*Cnam : Conservatoire National des Arts et Métiers

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Conseiller forestier (techniques forestières et technico-commercial)
- ◆ Gestionnaire forestier
- ◆ Aménagiste, responsable d'unité territoriale
- ◆ Chargé d'études, assistant ingénieur
- ◆ Chef de projet, animateur en développement du territoire
- ◆ Enseignant, formateur

Le conseiller forestier est un professionnel aux compétences techniques et en communication interpersonnelle avancées dans les domaines de la sylviculture et du diagnostic à l'échelle du territoire. Il interagit avec les parties prenantes de la filière forêt-bois en apportant conseil et accompagnement au travers de projets diversifiés dans un contexte en pleine évolution.

FICHE RNCP 40461

NIVEAU 6

DÉLIVRÉ PAR LE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Cette formation adaptée
permet de répondre
à la demande des
entreprises de conseil.

POURSUITE D'ÉTUDES

Master, École d'Ingénieur.



COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Réaliser un
diagnostic

Conseiller
&
Accompagner

Évoluer
&
Améliorer

Gestion
collective

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
<ul style="list-style-type: none">◆ candidats de 16 à 29 ans révolus*, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.	<ul style="list-style-type: none">◆ candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi : un contrat de professionnalisation doit être signé avec un employeur du secteur professionnel en fonction des dispositifs en vigueur.
<p>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</p> <p>Être titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Soit d'un BTSA Gestion Forestière, ou diplôme équivalent en lien avec la filière forêt-bois.◆ Soit d'un parcours universitaire	<ul style="list-style-type: none">◆ possibilité d'accès par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
<p>Admission sur dossier et entretien individuel de positionnement</p>	

POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT SUR
DEMANDE

RÉSULTATS





ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
<p>Durée : 1 an en présentiel 12 mois en entreprise dont 16 semaines en centre de formation (600h de septembre à juin) par périodes de 2 à 4 semaines.</p>	
<p>Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 51% et 100% du SMIC selon l'âge de l'apprenti.</p>	<p>Rémunération</p> <ul style="list-style-type: none"> ◊ Par les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur pour les stagiaires de la formation continue. ◊ Par les employeurs pour les salariés en contrat de professionnalisation.

CONTENU DE FORMATION

- ◆ Mise en situations professionnelles : diagnostic des milieux forestiers, sylviculture, mobilisation et valorisation des ressources, fiscalité et estimation de la valeur des forêts.
- ◆ Rencontres et connaissance des différents acteurs, fonctionnement des organisations, relations commerciales et négociation, RSE.
- ◆ Communication et relation interpersonnelle : écouter, informer, convaincre, négocier, maîtriser les Soft-Skills, anglais professionnel scientifique et technique.
- ◆ Innovations technologiques et valorisation des données : télédétections, SIG, etc.
- ◆ Analyse systémique d'organisations professionnelles et forestières.

Formation en milieu professionnel

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent au candidat d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.



ÉVALUATION - VALIDATION

La certification repose sur les trois composantes suivantes :

- ◆ la réussite aux **examens écrits et oraux** (7 UE) attestant l'acquisition de connaissances fondamentales ou appliquées permettant l'exercice des métiers référencés.
- ◆ la réalisation d'un projet tuteuré (2 UA) donnant lieu à la production d'un **mémoire professionnel** répondant à une problématique de l'entreprise d'accueil. Ce mémoire est soutenu oralement devant un jury mixte constitué de professionnels et d'enseignants.
- ◆ la période en entreprise est évaluée avec la production d'un **rapport d'activité** soutenu pendant la formation, et par une grille renseignée par le tuteur de l'apprenti.

TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES OPCO.

FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsable de formation

Adrien Contini
adrien.contini@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPEENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

LES CAMPUS DU
VIVANT
Bourgogne Franche-Comté

Q
QualiFormAgri